



■ Contexte

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques est encadrée réglementairement et des mesures doivent être mises en œuvre pour limiter leur impact sur l'environnement et l'exposition des utilisateurs aux différentes étapes de leur utilisation :

- Stockage,
- Remplissage (incidents à éviter : chute de bidon, débordement...),
- Traitement à proximité des cours d'eau,
- Utilisation du pulvérisateur (incidents à éviter : renversement, dérive, fuites...),
- Gestion des fonds de cuve : rinçage au champ, rinçage à la ferme,
- Lavage externe du pulvérisateur et devenir des eaux de rinçage,
- Gestion des Emballages Vides de Produits Phytopharmaceutiques (EVPP) ou des Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisés (PPNU).

Depuis quelques années, une vraie prise de conscience s'amorce et des outils d'évaluation des risques sont proposés pour accompagner les agriculteurs dans leurs démarches de progrès.

■ Description de la solution

Des outils de diagnostic permettent aux conseillers d'accompagner les agriculteurs pour :

- Maîtriser les risques de pollutions ponctuelles liés à l'usage de produits phytopharmaceutiques sur le site d'une exploitation agricole.
- Améliorer la sécurité et les conditions de travail des utilisateurs de produits phytopharmaceutiques.
- Respecter la réglementation liée à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

A titre d'exemple, l'outil PHYTOSITE®, anciennement AQUASITE® est basé sur un entretien (2 à 3 h) et une visite d'exploitation. La méthode propose deux entrées :

1. **Le Pré-diagnostic** dont l'objectif est de vérifier uniquement les aspects réglementaires (39 questions)
2. **Le Diagnostic** qui va au-delà des aspects réglementaires vus lors du pré-diagnostic en développant principalement l'aménagement des différents postes présents sur un « site phytosanitaire » (177 questions)

Les points diagnostiqués sont :

1. Le transport des produits phytopharmaceutiques,
2. Le stockage des produits phytopharmaceutiques,
3. La protection des utilisateurs,
4. L'usage des produits phytopharmaceutiques,
5. Le poste de remplissage du pulvérisateur,
6. La gestion des fonds de cuve,
7. Le lavage extérieur du pulvérisateur,
8. La gestion des déchets,
9. L'entretien des abords des bâtiments d'exploitation.

A l'issue de ce diagnostic, des conseils pratiques et un projet d'amélioration sur mesure sont conçus. Ces améliorations peuvent par exemple concerner :

Le local de stockage des produits phytopharmaceutiques : conseils pour le choix d'implantation et la conception du local de stockage des produits (éloignement des zones à risque, proximité avec le poste de remplissage...) ainsi que pour l'aménagement de ce local (porte fermant à clé, affichage de sécurité, ventilation suffisante...).

Le poste de remplissage du pulvérisateur : conseils pour l'implantation et l'équipement du poste de remplissage du pulvérisateur (l'éloignement des zones à risque, la proximité avec le local de stockage pour limiter les risques lors des manipulations / protection de la ressource en eau par la création d'une rupture hydraulique, prévention des risques de

débordement au remplissage par l'installation d'une réserve intermédiaire ou d'un volucompteur à arrêt automatique...), la création d'une dalle de béton étanche avec capacité de rétention, pour l'utilisation de l'aire de remplissage, ...

Les diagnostics PHYTOSITE® sont réalisés uniquement par des agents habilités, après une formation théorique et pratique et la présence aux journées d'actualisation des connaissances.

■ Freins à lever et conditions de réussite

- Prise en compte du financement des diagnostics dans le cadre des programmes d'action régionaux, nationaux et européens (prochain programme type PCAE).
- Prise en compte du financement des aménagements : poste de remplissage, de lavage et de gestion des effluents phytopharmaceutiques.

■ Surcoût et/ou gain de la solution

La réalisation d'un diagnostic approfondi avec proposition de plan d'action par des techniciens habilités est estimée entre 1 000 à 1 500 € HT.

■ Impact santé / organisation du travail / pénibilité

En dehors de la réduction des impacts sur l'environnement, cette démarche est particulièrement appréciée par les exploitants ayant réalisé un diagnostic PHYTOSITE® et des aménagements car l'organisation de leur travail, l'ergonomie de leurs aménagements sont fortement améliorés.

■ Déploiement envisagé dans le temps

Le Crodip a repris l'outil AQUASITE® (Arvalis-Institut du Végétal) en janvier 2019, a déposé un nouveau nom : PHYTOSITE®, avec l'objectif d'améliorer son contenu et de proposer des formations adaptées dès Novembre 2019. La vitesse de déploiement de l'outil sera influencée par la possibilité de financement du diagnostic et des aménagements suggérés.

■ Indicateur de déploiement (preuve)

Nombre de techniciens formés et habilités pour la réalisation des diagnostics approfondis.
Nombre de diagnostics approfondis réalisés.

■ Engagements des acteurs pour le déploiement

CRODIP : améliorer et assurer la maintenance de l'outil de diagnostic des risques de pollutions ponctuelles. Proposer des formations à des destinations des animateurs, conseillers, techniciens... œuvrant dans le domaine agricole.

APCA/Coop de France/FNA : promouvoir cette solution auprès des réseaux respectifs (adhérents/membres) pour déclinaison opérationnelle :

- au travers du conseil et de l'approvisionnement : sensibiliser les agriculteurs sur les pratiques et les équipements favorables à la prévention en matière de santé et de sécurité de l'utilisateur et de son environnement. Les accompagner dans la maîtrise des risques de pollutions ponctuelles liées à l'usage de produits phytosanitaires.

ADIVALOR : communiquer sur l'intérêt de ces outils de diagnostic dans le cadre de ses actions de sensibilisation à la gestion des déchets.

MSA : aider l'agriculteur dans ses pratiques consistant à se protéger lui-même et à protéger l'environnement, en lui donnant toutes les informations sur la réglementation en vigueur notamment l'arrêté du 4 mai 2017. Cet arrêté, relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants, évoque la gestion des effluents, la vitesse maximale du vent, les délais de rentrée, etc. Développer également l'assistance aux entreprises agricoles sur leurs responsabilités en termes d'évaluation du risque chimique. La MSA étudiera tout procédé numérique existant de nature à concourir à ce même objectif.

FNSEA / JA : communiquer auprès des producteurs sur l'intérêt de ces solutions.

Demandes adressées aux pouvoirs publics

- Rendre éligible le financement des diagnostics dans le cadre des programmes d'action régionaux, nationaux et européens (prochain programme type PCAE).
- Aide au financement des aménagements : poste de remplissage, de lavage et de gestion des effluents phytopharmaceutiques.